



COMMUNE DE AILLON-LE-JEUNE

Population DGF 2021 = 1 068 habitants

Selon la photographie au budget principal à fin 2020, la Commune affiche un taux d'épargne brute inférieur au seuil d'alerte, en net recul avec notamment les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité de la station, à hauteur de de 6,7%, sachant que la moyenne strate nationale se situe à 20,9%, qui se conjugue avec une capacité de désendettement (solvabilité) à hauteur de 11,7 ans, qui se situe momentanément au-delà du seuil de vigilance. Cette situation apparaît issue d'une dynamique négative sur la période récente.

PRESENTATION SIMPLIFIEE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2020

Montants en k€ (milliers d'euros)

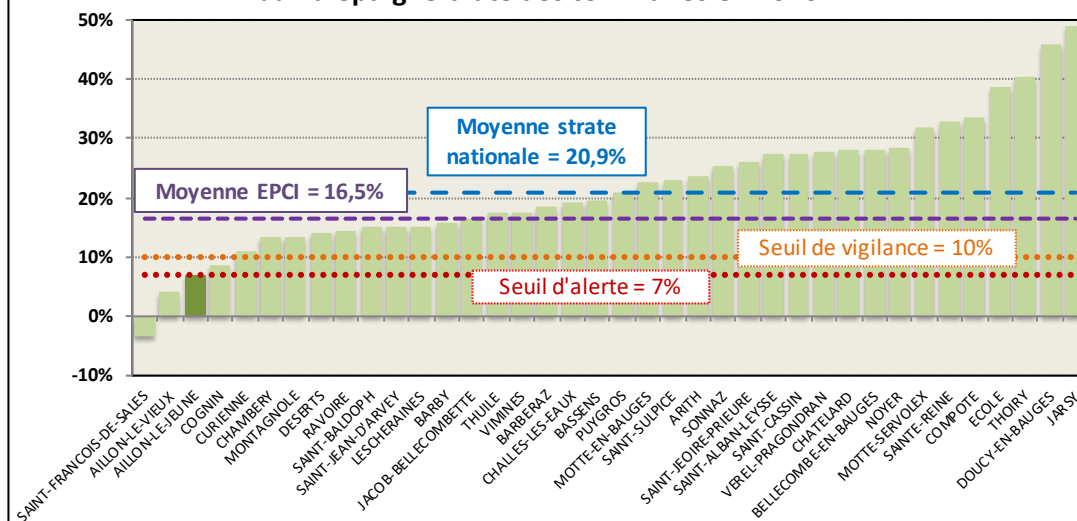
Collectivité***	Commune	Communes consolidées	CA Grand Chambéry
a Recettes réelles de fonct.*	959	166 944	49 537
b Dépenses réelles de fonct.**	895	139 423	34 847
c = a-b Epargne brute	64	27 521	14 690
d = c/a Taux d'épargne brute	6,7%	16,5%	29,7%
Dépenses réelles d'investissement	398	64 666	37 253
. dont amort. capital dette	136	18 169	11 504
. dont dépenses d'équipement	262	41 325	25 359
. dont autres	0	5 172	390
Recettes réelles d'investissement	789	42 199	27 963
. dont nouveaux emprunts	300	5 426	15 424
. dont autres (subv., FCTVA...)	489	36 774	12 539
e Dette au 31/12	756	147 751	157 603
Fonds de roulement (=réserves)	345	41 438	27 358
f = e/c Capacité de désendettement	11,7 ans	5,4 ans	10,7 ans

*/**Retraitements selon l'analyse financière dédiée de CMK jusqu'en 2018

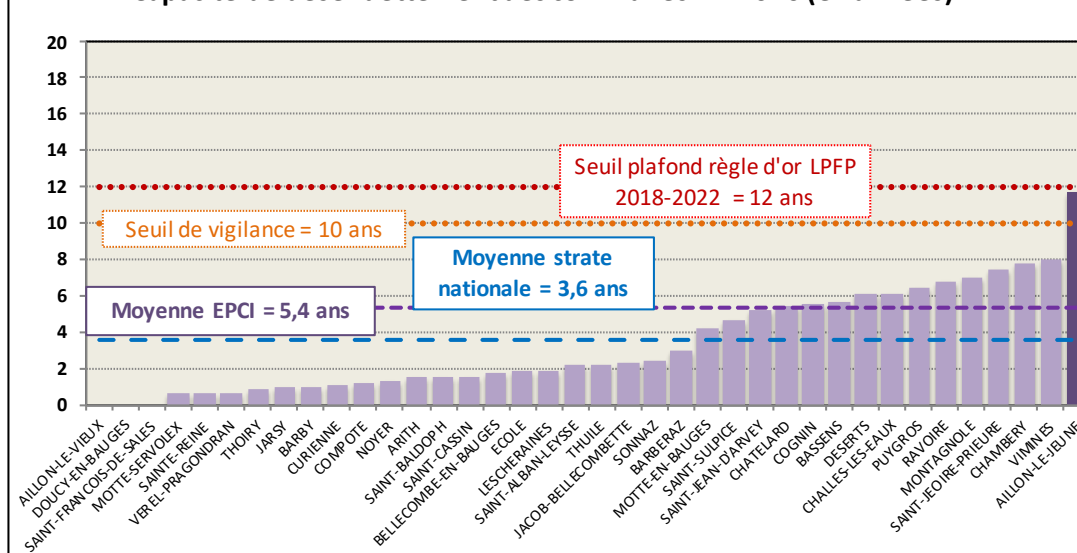
Au-delà : * hors 775, 7788, 78R et minorées du 014 ; ** hors 014 et 68R.

*** cf. analyse détaillée pour CAGC (hors Déchets + retraitements comptables spécifiques)

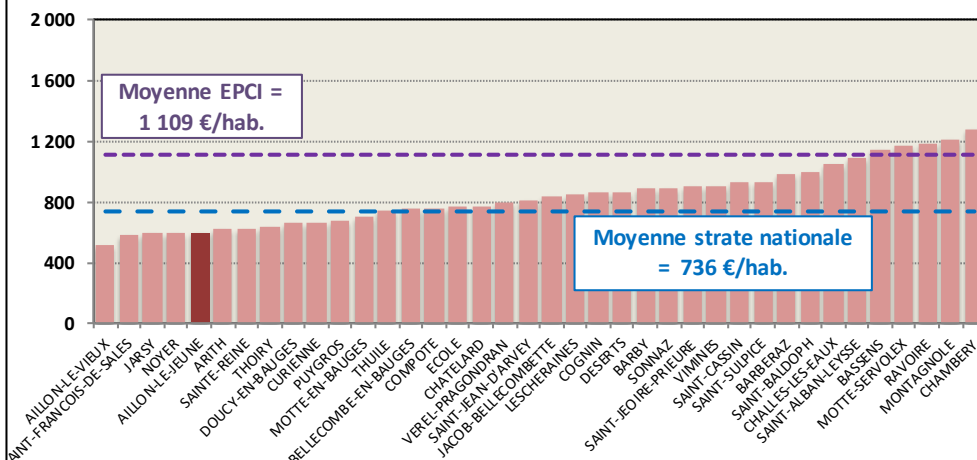
Taux d'épargne brute des communes en 2020



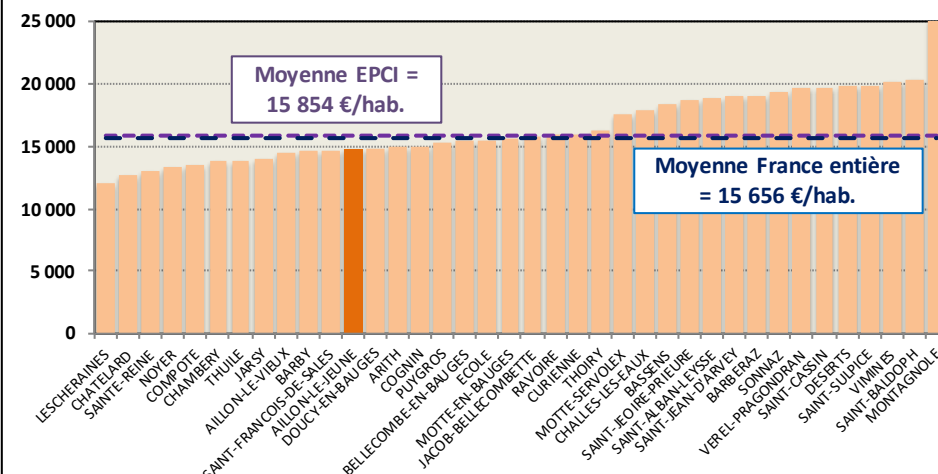
Capacité de désendettement des communes fin 2020 (en années)



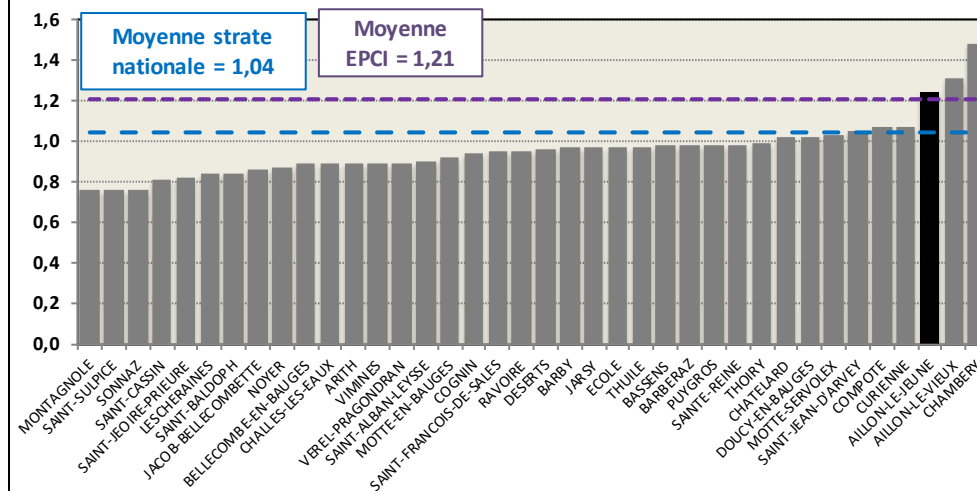
Potentiel fiscal 2021 des communes (en €/hab. DGF)



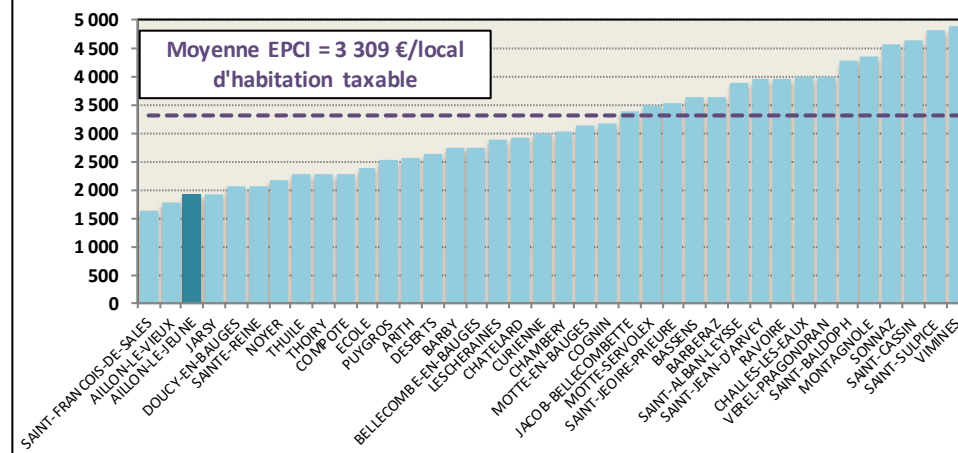
Revenu/hab. 2021 des communes (en €/hab. INSEE)



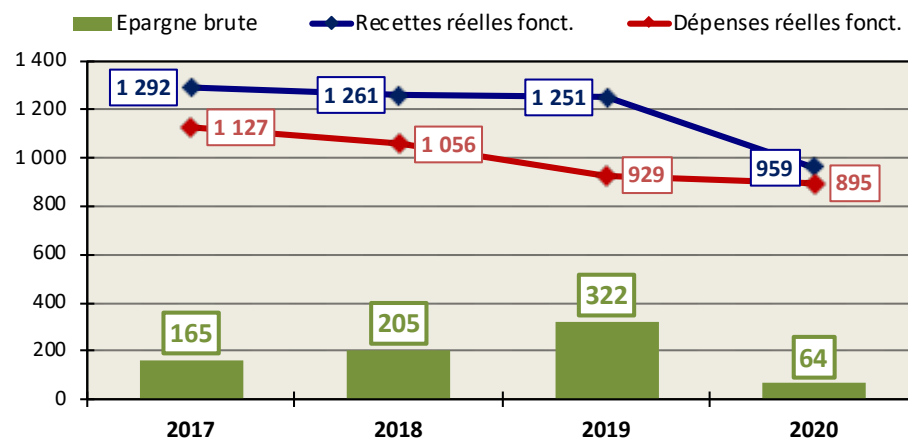
Effort fiscal 2021 des communes



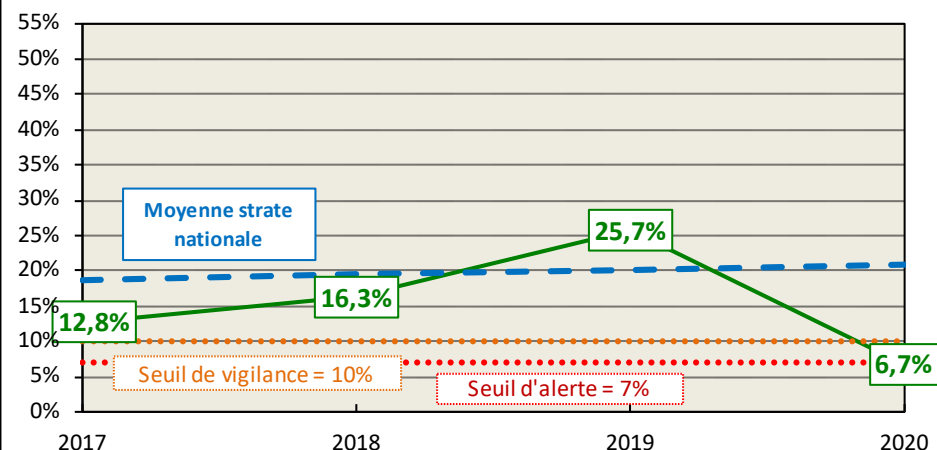
Valeur locative moyenne (VLM) par logement des communes en 2020 sur le territoire (en €)



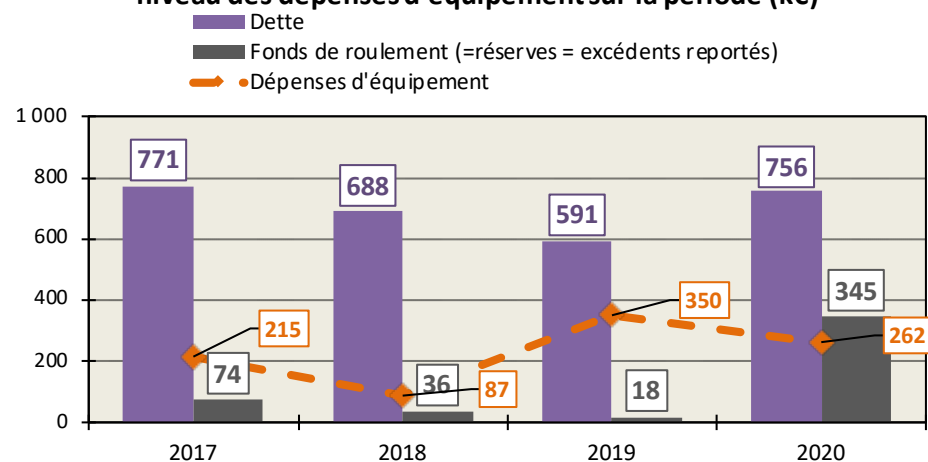
Evolution de l'épargne brute de la Commune (k€)



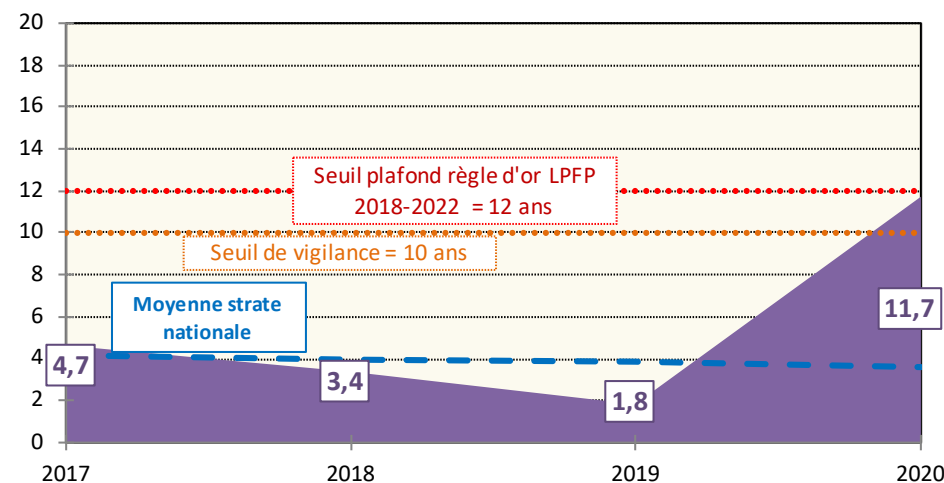
Evolution du taux d'épargne brute de la Commune



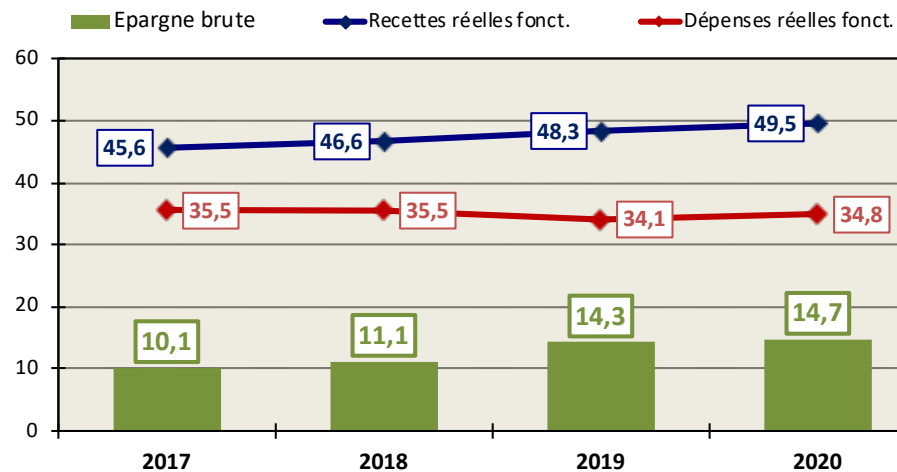
Encours de dette et fonds de roulement au 31/12/n + niveau des dépenses d'équipement sur la période (k€)



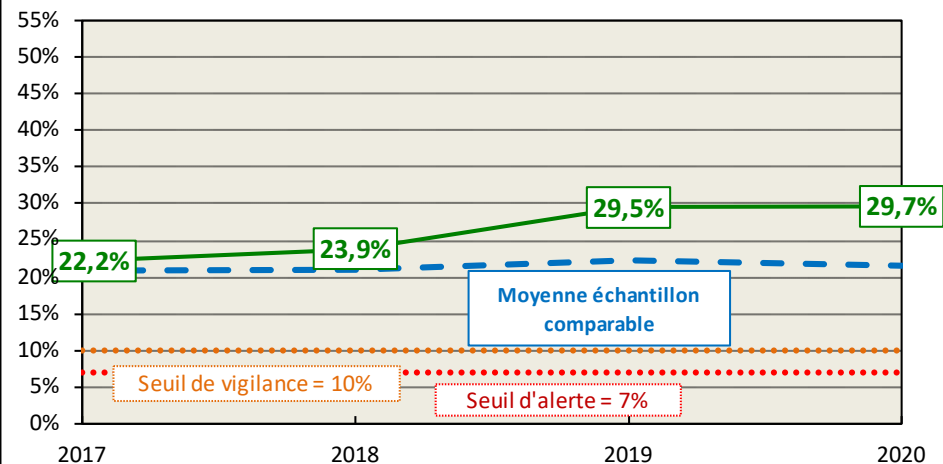
Evolution de la capacité de désendettement (années)



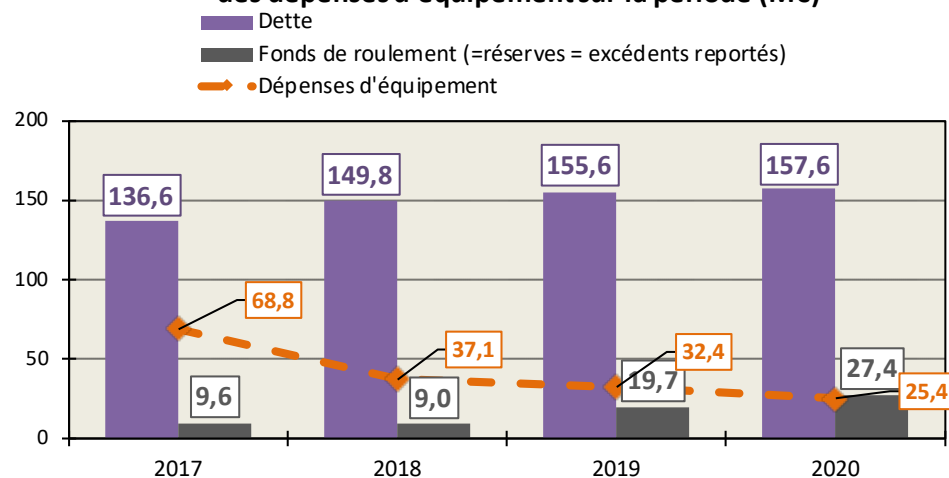
Evolution de l'épargne brute de l'EPCI (M€)



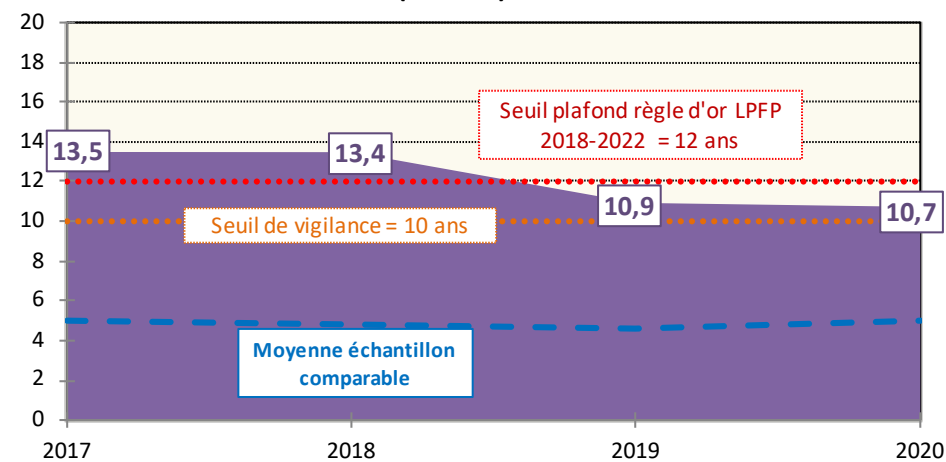
Evolution du taux d'épargne brute de l'EPCI



Encours de dette et fonds de roulement au 31/12/n + niveau des dépenses d'équipement sur la période (M€)

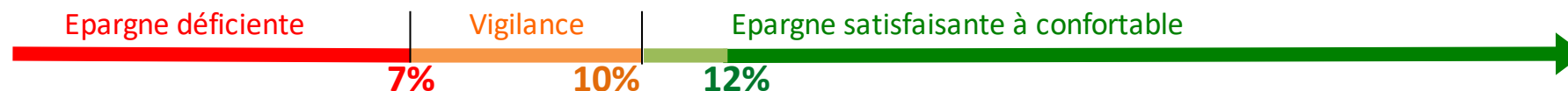


Evolution de la capacité de désendettement de l'EPCI (années)



Epargne brute (en €) = recettes réelles nettes de fonctionnement - dépenses réelles nettes de fonctionnement

Taux d'épargne brute (en %) = épargne brute / recettes réelles nettes de fonctionnement



Capacité de désendettement (en années) = dette / épargne brute



EPCI = établissement public de coopération intercommunale --> Communauté d'agglomération du Grand Chambéry (CAGC)

Communes consolidées : ensemble des communes membres de CAGC

Fonds de roulement = réserves = excédents reportés = résultats antérieurs reportés

Dépenses d'équipement = "investissements" à proprement parler

Dépenses d'investissement = dépenses d'équipement + amortissement en capital de la dette + autres

Subv. : subventions reçues

FCTVA : fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée --> remboursement par l'Etat de l'essentiel de la TVA payée sur les investissements

Potentiel fiscal/hab. : indicateur de richesse permettant d'apprécier le niveau des ressources susceptibles d'être mobilisées par la Commune, utilisé par l'Etat pour répartir ses dotations et dispositifs de péréquation --> bases communes * taux moyen national + quote-part fiscalité de l'EPCI + attribution de compensation + quelques autres recettes --> plus le potentiel fiscal/hab. est faible, plus la Commune est éligible aux dotations d'Etat (en fonction également des autres critères)

Revenu/hab. : revenu imposable/hab. moyen de la commune --> plus le revenu/hab. est faible, plus la Commune est éligible aux dotations d'Etat (en fonction également des autres critères)

Effort fiscal : degré de mobilisation des contribuables de la Commune par rapport au niveau des bases fiscales --> plus les taux sont élevés, plus l'effort fiscal est élevé --> plus l'effort fiscal est élevé, plus la Commune est éligible aux dotations d'Etat (en fonction également des autres critères)

Valeur locative moyenne (VLM) d'un local d'habitation sur le territoire communal --> produit fiscal = base fiscale * taux --> plus les bases sont élevées, plus la cotisation payée par le contribuable est élevée (à taux équivalent) et donc le produit fiscal pour la Collectivité